

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

POSTE :
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Taibout, 10.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
 Réclamés, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

3 Septembre 1877.

Chronique générale.

On demande de divers côtés au gouvernement de faire publier dans un supplément spécial de l'Officiel, après les élections générales, le nom de tous les abstentionnistes dans chaque département.

Cette idée, qui est émise par des journalistes éminents, est déjà très-favorablement accueillie par différents membres du cabinet et pourrait bien être adoptée d'ici l'ouverture du scrutin législatif.

Au conseil des ministres d'avant-hier il a été donné communication de divers articles de journaux de province réclamant l'application de l'état de siège.

Le départ du Maréchal pour le département de la Loire a dû avoir lieu ce matin à 4 heures. Le retour à Paris aura lieu mercredi matin. M. de Meaux accompagnera le Maréchal à Montbrison.

Le Maréchal quittera de nouveau Paris, le 6 septembre, pour aller directement au château de la Grave, chez M. le duc Decazes.

Du château de la Grave, le Maréchal ira à Bordeaux.

Le retour à Paris s'effectuera par Périgueux, Ribérac, Angoulême, Poitiers, Châtelleraut, Tours, Vendôme et Châteaudun.

Le Maréchal sera de retour à l'Élysée vendredi 4, au soir.

Le *Moniteur* croit pouvoir affirmer que le Maréchal, au cours de son voyage dans le Sud-Ouest, ne prononcera aucun discours-programme. Il serait aujourd'hui décidé, selon ce journal, que ce sera sous forme de manifeste à la nation qu'à la veille du décret de convocation le chef de l'État fera connaître ses vues et dira ce qu'il attend des électeurs.

Le banquet que donnera le Maréchal à Bordeaux aura lieu à la préfecture, non dans la cour intérieure de l'hôtel, comme on y avait un instant songé, mais dans les salons, ce qui limitera à 60 environ le nombre des convives.

Parmi les convives seront les quatre sénateurs élus de la Gironde et, dit-on, les candidats patronnés par le gouvernement. Des nominations dans la Légion-d'Honneur seront faites, mais généralement sans caractère politique. Le personnel de l'instruction primaire recevra des palmes de l'instruction publique. Il est question d'une grande soirée de gala au Grand-Théâtre ; des places seront réservées à tous les maires du département. On assure que tous viendront, à l'exception de vingt, tout au plus. C'est la municipalité bordelaise qui prend à ses frais, dit-on, cette représentation de gala.

On annonce que M. le duc Decazes sera samedi à Agen, chez M. de Chaudordy, où

doit se trouver également M. Canovas del Castillo, président du conseil des ministres du roi d'Espagne. Dans cette conférence doivent être arrêtées les dernières bases du traité de commerce à intervenir avec l'Espagne. L'accord s'est établi sur tous les points, et particulièrement sur le droit sur les vins.

Des renseignements particuliers qui nous parviennent nous permettent d'assurer que le procès contre M. Gambetta et la République française sera appelé à l'audience de jeudi ou de samedi prochain.

Le travail des fortifications extérieures de Paris est poussé partout, en ce moment, avec une grande activité. Des camps retranchés au nord et au sud sont tellement avancés qu'ils peuvent être considérés comme pouvant être mis en état de défense.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Lepetit, sénateur inamovible, vient de mourir à Poitiers, muni des sacrements de l'Église.

Il y a quelque temps, il avait eu une attaque ; mais depuis sa santé s'était rétablie et rien ne faisait craindre une mort aussi rapide.

M. Alphonse Lepetit était né à Poitiers le 25 novembre 1817.

De 1852 à 1870, M. Lepetit, tout en conservant ses opinions libérales, se rattacha à l'Empire ; il fut nommé adjoint au maire de Poitiers et décoré par le gouvernement impérial.

En 1874, patronné par M. Thiers, il se présenta aux élections et fut envoyé à la Chambre par 33,806 suffrages. Il tint la promesse qu'il avait faite à ses électeurs et alla siéger près de M. Thiers, qui, lors de l'élection des sénateurs inamovibles, le désigna avec insistance au choix des différents groupes de la gauche.

Dans ses dernières années, M. Lepetit avait éprouvé un grand mécontentement de voir la République s'éloigner de plus en plus du programme d'une République conservatrice modérée.

Adversaire résolu des intransigeants et des hommes du 4 septembre, il était très-affecté depuis quelque temps des exigences du radicalisme.

Les derniers temps de sa vie ont été profondément attristés par la perte de ses illusions à cet égard.

La mort de M. Lepetit porte à quatre le nombre des sièges vacants parmi les sénateurs inamovibles.

Les quatre sénateurs décédés dans cette catégorie et non remplacés sont, si nous ne nous trompons, M. Adam, M. de Tocqueville, M. Picard et M. Lepetit.

RENDEZ VOS COMPTES !

Rendez vos comptes ! voilà ce qu'on ne cesse de répéter aux hommes du 4 septembre, qui, bien entendu, ne rendent rien. Ces braves citoyens, qui espèrent toujours qu'une bonne révolution leur donnera quittance définitive, gardent un silence de carpe.

Parlons un peu pour eux ! nous ne serons pas long ! Il est des choses qu'il faut savoir

faire avec modération et rapidité dans l'intérêt de la salubrité publique.

En compulsant le rapport de la Cour des comptes sur les agissements financiers des administrateurs extraordinaires de Lyon et de Marseille, nous avons relevé quelques notes dont voici le résumé :

« Lyon, sous le proconsulat de M. Challemel-Lacour, est devenu une vraie république indépendante.

» Naturellement les dépenses de guerre sont effectuées directement par la ville. Elles s'élèvent, pour 1870 et 1871, à 7,526,194 fr. 69. Toujours les mêmes procédés : point de marchés, point de justifications ; les factures revêtues des visas les plus divers ; tantôt le maire, tantôt un adjoint ; quelquefois c'est un ancien ouvrier en soie, président du comité de la guerre, ou bien le président du comité de défense. Aucune unité de direction ; parlant, aucune responsabilité.

» Ici, c'est la direction d'artillerie qui reçoit dans ses magasins des armes, du matériel, des munitions acquies par la ville : elle a bien soin de faire, sur les états qui lui sont remis, des réserves expresses relativement à la quantité et à la qualité des objets. Là, ce sont des journées d'ouvriers payées sans emargement : à l'appui d'avances montant à 2,629,284 fr. 76, faites à un seul régisseur et employées en grande partie à solder des journées pour travaux de fortification, on ne produit d'autres justifications que les acquits des officiers de la garde nationale ou des chefs d'atelier. Puis, c'est le fameux camp roulant du sieur Mierolawski, avec son char hussite et son pare-boulets, qui coûte 66,258 fr. 37. La paix est signée, et l'on n'interrompt pas les expériences ; elle est ratifiée, et la municipalité nomme un général de la garde nationale, qui, du 1^{er} avril au 31 août 1874, est payé sur le taux de 500 fr. par mois.

» La Cour relève d'autres dépenses non moins insolites. 12,712 fr. 20 sont payés pour frais de voyage, soit à des membres du conseil municipal, soit à des personnes dont la qualité et quelquefois même le nom ne sont pas indiqués.

» Au compte de 1871, apparaissent deux crédits nouveaux : « Sommes mises à la disposition du maire pour les besoins de la défense : 26,440 fr. ; — sommes mises à la disposition du maire pour les frais généraux d'administration : 22,500 fr. ; » soit ensemble : 48,940 fr., dont il n'est produit d'autre justification que la quittance du maire. Toujours des fonds secrets ! Décidément, la République a un faible pour les crédits de cette nature. Le compte de 1872 porte encore 24,000 fr. mis à la disposition du maire ; le crédit ne disparaît définitivement qu'à l'exercice 1873.

» Il n'y a pas que le maire qui ait jour de fonds secrets. Dès le 5 septembre, le comité de salut public délivre, sur la caisse municipale, un mandat de 40,000 fr. pour « dépenses urgentes nécessaires à la sécurité de la commune » ; le 15, nouveau mandat de 45,000 fr. pour « le paiement des dépenses urgentes du comité de salut public causées par les circonstances où se trouve le pays ». Ces deux mandats sont touchés par le sieur Grinand, membre du comité. Ils étaient accompagnés, l'un d'un arrêté du comité des finances présidé par le sieur Grinand lui-même, l'autre d'un arrêté du préfet. Par délibération du 27 décembre 1870, le conseil municipal a donné décharge au sieur Grinand de cette somme

de 25,000 fr. avec dispense de justification. Il paraît cependant qu'il a existé des pièces de dépenses, car, à la date du 7 décembre, le sieur Vallier, conseiller municipal, en a donné reçu au sieur Grinand. Malheureusement on n'a pu les retrouver depuis ! »

Un autre jour nous parlerons de Marseille.

LE CAUCASE.

C'est une grande erreur de prendre le Caucase pour une muraille gigantesque allant de la mer Noire à la mer Caspienne, comme s'il y avait déjà des neiges éternelles et des glaciers sur la presqu'île de Taman (entre la mer Noire et la mer d'Azof). Ceux qui se le représentent ainsi risquent fort d'être déçus lorsqu'ils se voient désempoindés lorsque, du vapeur qui les emporte au long des côtes de la mer Noire, au-delà de l'embouchure du Kouban, ils ne voient d'abord que des collines verdoyantes et de toutes petites montagnes. En réalité, le Caucase est divisé en trois parties : en quatre si l'on y comprend le Daghestan.

La première section du Caucase va de la presqu'île de Taman à la haute vallée de Tsebelidà, d'où descendent les deux branches mères du Kodor, ce fleuve du versant méridional, qui se jette dans la mer Noire au sud-est de Soukhoum-Kaleh.

Du nord-ouest au sud-est, la chaîne s'élève assez régulièrement pour atteindre une hauteur moyenne de 2,000 à 2,600 mètres, avec des sommets plus hauts de 4,000 mètres et au-delà ; un petit nombre seulement de ses cimes est couvert de neiges persistantes. Elle plonge vers la mer par un pente des plus rapides, tandis que, du côté du nord, elle se continue jusqu'au fleuve Kouban par un réseau de petites montagnes et de collines.

Par cela même le versant méridional n'envoie à la mer Noire que de courts et insignifiants torrents, tandis que sur le versant septentrional coulent vers le Kouban un grand nombre de rivières généralement parallèles entre elles. Depuis l'émigration des tribus tcherkesses, c'est un pays à peu près vide, avec d'immenses forêts vierges, et l'aurochs, ce curieux bœuf sauvage, est encore assez commun dans les vallées des affluents supérieurs du Kouban.

De la vallée de Tsebelidà au col du Kasbek, le Caucase a un tout autre caractère. La ligne de crêtes s'élève à 3,900 mètres, c'est-à-dire à peu près à la hauteur des frimas éternels, et très-peu de cols la franchissent ; de cette ligne, déjà si haute, s'élancent des pics supérieurs à tous ceux de l'Europe ; l'Elbrous à 5,660 mètres, le Kichtautau 5,240, le Dychtau 5,400, le Kasbek 5,043, le Tautœnal 4,875, etc. Citons encore l'Ouchbà, au sud de l'Elbrous, et les cimes comprises entre le Telnould, qui est la Jungfrau du Caucase et l'Adai-Tzchali du Rion. A ces altitudes formidables répond une profusion de glaciers : du col de Latpari, en Svanétie, on en voit trente dont dix primaires.

Une différence capitale avec d'autres chaînes élevées, telles que l'Oberland bernois ou le Berina des Grisons, c'est que cette arête du Caucase est en ligne droite, sauf une concavité aux sources de l'Ardon, branche du Térék ; aussi ne peut-il entasser de névés semblables à ceux de la Suisse ; d'autre part, presque tous les contreforts perdent très-rapidement en hauteur, et par conséquent ont

peu ou point de glaciers ; on doit citer cependant ceux du mont Lailal, entre l'Ingour et le Tchéni-Tchéli.

Autre contraste avec la Suisse, et des plus frappants : les lacs manquent totalement. Cette portion du Caucase s'incline au sud vers la vallée basse de l'heureuse Colchide, par les vallées du Kodor, de l'Ingour, du Tchéni-Tchéli, du Rion, et elle dépêche vers la Koura, tributaire de la mer Caspienne, deux torrents, la Liachva et l'Aragna : toutes ces vallées sont des merveilles de végétation. Les monts de Suram, faite entre le Rion et la Koura, relient ce massif caucasien aux montagnes de l'Arménie. Du côté du nord, la chaîne s'abaisse à pente raide sur la steppe, et les vallées parallèles qui vont au Kouban, à la Kouma, au Terek, sont pour la plupart dépouillées et désertes.

A l'est du col de Kasbek, ou Pas de Dariat, la grande chaîne se bifurque en deux branches : l'une court au nord-est, entre la vallée de l'Argoun, tributaire du Terek, et celle du Koi-Sou, plus bas Soulak, tributaire de la mer Caspienne comme le Terek ; l'autre, qui est la continuation normale de la grande arête du Caucase, court au sud-est : entre les deux est le haut pays nommé Daghestan. La branche du nord commence par de fort hautes montagnes portant des glaciers ; mais bientôt elle s'abaisse, et finit par n'être plus qu'une paroi presque perpendiculaire séparant le Daghestan de la Tchetchnia, inclinée vers le Terek. La branche du sud garde jusque vers Chemachâ l'imposante hauteur moyenne de 2,600 à plus de 3,000 mètres, mais peu de ses pics entrent dans les neiges éternelles, comme le font par exemple les cimes voisines des sources du Samour, et le Basardchousi, haut de 4,487 mètres.

Enfin, pour en finir, le chaînon du nord alimente le Terek par des torrents qui serpentent dans un pays très-boisé ; le chaînon du sud, également riche en forêts vierges, envoie à la Koura la rivière Alachan et quelques autres cours d'eau qui n'ont aucune importance ; entre ces deux chaînes boisées, le Daghestan est presque entièrement nu.

Le Daghestan est bien un pays à part, très-différent des autres contrées caucasiennes ; c'est un haut plateau qui, serré entre deux chaînes, s'incline par degrés vers la mer Caspienne. Des révolutions volcaniques l'ont bouleversé et les eaux l'ont sculpté avec une telle puissance, que le Daghestan, vu de haut, pourrait bien servir de relief modèle pour une conférence de géologie.

(Ausland.)

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE.

La roi des îles Mariannes et M^r Bidot, primat des îles.

Nous nous trouvons tellement ici en présence du merveilleux, du fantastique et de l'incroyable, que tout naturellement, et comme s'il s'agissait d'un conte de fée, vient sous notre plume la formule consacrée : Il y avait une fois.

Donc, il y avait une fois, à Grenoble, un jeune homme du nom de Lanfrey ; il vivait là humble, modeste, ignoré, n'ayant d'autre ambition que de subir honorablement les épreuves de l'école normale primaire, pendant que son père, lui, fidèle aux traditions de la famille, cultivait son champ et plantait ses choux.

Un jour que ce dernier, penché sur sa charrue, traçait son pénible sillon, le facteur se présente et lui remet un large pli portant le timbre des îles Mariannes et cacheté aux armes royales du souverain : c'était en effet la missive d'un roi, un acte d'adoption en bonne et due forme émanant de Ferdinand I^{er}, dernier possesseur du trône polynésien, au profit du jeune Lanfrey.

Ce souverain qui disposait ainsi de sa couronne, disait la missive, était le dernier descendant des Lanfrey de la branche aînée, émigrés en Océanie à l'époque des dernières guerres de religion, et qui, se sentant mourir sans postérité mâle, appelait son cousin et lui transmettait ses droits royaux, à la condition seule d'épouser sa nièce, la princesse Augustine.

Les Lanfrey de Grenoble étaient encore sous l'impression de l'éblouissement quand, pour dissiper leurs dernières doutes et triompher de leurs dernières hésitations, ils virent se présenter chez eux deux envoyés du roi. C'étaient deux hauts et

puissants personnages attachés à la cour de Ferdinand I^{er}, roi des îles Mariannes.

S. Ex. Lanfranchi, ministre de la justice, et monseigneur Bidot, venaient, au nom de leur maître, apporter au jeune prince adoptif la confirmation de la parole royale et les pièces qui établissaient l'adoption.

Voici le texte de la lettre écrite par Ferdinand I^{er}, et datée du palais royal d'Agagna, au père Lanfrey :

ROYAUME DES ÎLES MARIANNES.

(Ici les armes : parti d'or et de gueules à la croix alézée de l'un en l'autre, tombés d'une couronne royale et soutenue par deux lions rampants.)

Pragmatique sanction de notre monarchie royale en faveur de notre royal successeur Antoine Lanfrey (prince).

Nous déclarons accepter comme notre légitime successeur à notre monarchie le prince Antoine, s'il accepte les conditions exprimées dans les statuts suivants envers la famille royale, envers la religion de l'Etat, envers la monarchie et envers le gouvernement de la princesse Louise de Couteimont, comme il suit :

Statuts imposés au prince héritier de la couronne de la nouvelle Mariannaise envers la famille royale.

Nous, Ferdinand, premier du nom, par la grâce de Dieu, roi des Mariannes et de Volgérie, à notre royal successeur, salut !

En vertu de notre droit divin que nous reconnaissons tenir de Dieu seul, nous avons ordonné à notre futur successeur d'observer envers la famille royale ce qui suit :

Art. 5. — Qu'il unira les deux branches de la famille en une seule. C'est-à-dire qu'il unira son fils aîné à notre petite-fille, la princesse Marie-Augustine. Par cet hymen, la monarchie retrouvera, avec l'aide de Dieu, ses anciens jours de grandeur et d'éclat.

Art. 8. — Dans le cas où le jeune prince héritier de notre couronne n'aurait pas d'enfants de Marie-Augustine, nous appelons au trône, comme nos héritiers, les autres enfants du prince Antoine dans la ligne masculine seulement et par ordre de descendance.

Fait au palais royal d'Agagna, le 22 février 1876. Tel a été notre bon plaisir et aussi de signer et de parapher de notre main royale le présent statut.

Signé : FERDINAND.

Plus de doute : le jeune Lanfrey était roi, et en face de la population ébahie le voilà qui se compose une cour, le voilà qui nomme ses grands dignitaires. Il n'avait plus qu'à partir pour aller prendre possession de son trône ; mais comment partir sans argent, comment se présenter humble et misérable devant ses nouveaux sujets ?

C'est ici que l'escroquerie se dessine ; c'est ici que du rêve et du fantastique nous tombons dans la réalité et que devant nous se dresse la plus audacieuse des escroqueries.

Bidot se présente devant le nouveau roi des îles Mariannes et respectueusement lui tient ce langage : « Sire, il ne suffit pas d'être appelé par la Providence à succéder à Ferdinand I^{er}. Il faut encore arriver aux îles lointaines et débarquer en pompeux équipage. Je serais trop heureux de vous fournir les fonds nécessaires. Une succession opulente s'est ouverte au Canada : j'y suis appelé et l'argent a été déposé à la caisse des consignations, à Londres. Permettez-moi, sire, de déposer ma fortune à vos pieds. »

Le roi, ravi, confère d'abord à cet ami de son trône toutes les dignités que sa royale pensée peut enfantir ; il le fait duc de Bouillon, primat des îles Mariannes, intendant du culte catholique romain, commandeur de la croix du Sud, etc., etc.

Sabathier, lui, du coup, devint grand-vicaire du primat, et le jeune Tategrain se contenta des fonctions de capitaine aux gardes et de premier aide-camp du roi.

Puis, ainsi investi de ces hautes dignités, Bidot part pour l'Angleterre, emportant l'argent que le jeune roi lui fit prêter par ses amis.

Longtemps il s'amusa à nourrir les illusions de sa victime. Un jour, il lui annonçait son intention de solliciter du cabinet britannique son protectorat et sa flotte.

Un autre jour, il s'écriait dans un mouvement patriotique : « Non, je ne veux pas demander à l'Angleterre ses subsides. C'est un vaisseau français qui vous portera, sire, aux îles Mariannes ! C'est avec les couleurs tricolores que vous aborderez à la côte océanique. » Puis, ne doutant plus de la confiance sans limites du jeune monarque, il lui écrit qu'il a trouvé chez la reine un accueil sympathique. Il lui a conté l'heureuse nouvelle parvenue un jour à Tencin, et Sa Gracieuse Majesté a répondu :

— Mais c'est comme moi. J'étais en pension et je prenais ma leçon de géographie quand on est venu me prévenir que j'étais reine d'Angleterre.

On pense bien que ni M. Bidot, ni ses amis ne purent découvrir la succession et les titres.

Quant à Lanfrey fils, il attend encore le trône promis aussi bien que l'argent par lui prêté.

Et maintenant, il est temps de démasquer les personnages.

Bidot était un prêtre interdit, qui avait abusé de la longanimité de l'autorité ecclésiastique pour semer sa vie de toutes sortes de scandales. Au mois d'août 1861, on condamnait Bidot à un an de prison pour outrage à un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions. Six ans plus tard, Bidot, convaincu d'impénitence finale et d'escroquerie, était condamné de nouveau à deux ans de prison.

A Amiens, il rencontra un jeune gars qui ne comptait que quatorze printemps. Tategrain gagnait péniblement sa vie à vendre des journaux. Il préféra à cette humble et misérable condition l'emploi de secrétaire intime près de ce prêtre libéral. Bidot lui légua par testament les millions qui composaient sa fortune imaginaire.

À côté du secrétaire intime, était le lieutenant de cet escroc en soutane. Sabathier avait couru des aventures un peu moins éclatantes que son compère. Il ne valait guère mieux pourtant. Prêtre interdit comme lui, il avait été condamné à treize mois de prison, pour escroquerie.

Après le voyage de Londres pour aller chercher les millions que vous savez et les déposer aux pieds du jeune roi, ils revinrent à Paris, et là, exploitant les titres et qualités dont ils avaient été comblés par la munificence de Lanfrey, ils reprennent leur vie d'aventures et d'escroqueries. Qui n'exploitent-ils pas ? Devant le tribunal nous voyons défiler leurs victimes, et le cortège en est long : photographes, hôteliers, garçons de café, tapissiers, etc., etc., toutes les industries, tous les corps de métiers sont représentés dans cette procession. A tous ils mentaient, comme ils avaient menti au jeune Lanfrey, alors que sous ses yeux éblouis ils faisaient passer de faux actes d'abdication par eux fabriqués dans le but d'exploiter un naïf.

Le tribunal a fait bonne justice de ces mystifications doublées d'escrocs : il a condamné Bidot, le faux prêtre, à cinq ans de prison, et son faux grand vicaire à deux ans : le jeune Tategrain, le capitaine aux gardes, à quinze mois de la même peine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONCOURS

ou

Comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

Le concours annuel du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur a eu lieu dimanche, 26 août, au Puy-Notre-Dame, canton de Montreuil-Bellay. Bien que cette réunion se tint le même jour que les courses de Saumur, elle n'en a pas moins été brillante, et son éclat semble même l'avoir emporté sur celles des années précédentes. Cette épreuve doit être une consolation pour la commission du Comice. Ses membres ont pu constater par là que les populations répandaient à leurs soins, que les questions agricoles touchaient à un haut degré tous les habitants de notre contrée.

Les éleveurs sont arrivés en foule et ont présenté des sujets remarquables sous tous rapports, dans l'espèce chevaline surtout. Dans la race bovine, les sujets soumis au jury étaient ou fort beaux ou médiocres ; mais, cette seconde catégorie évincée, la première ne laissait pas que d'être embarrassante pour la commission.

Voici l'ordre de répartition des primes :

Juments poulinières suivies d'un poulain.

Abraham, Noël, de Saint-Hilaire-du-Bois.
Montjin, Louis, de Montilliers.
Cornilleau, Louis, de Saint-Lambert-des-Lèves.
Richard, Louis, de Montilliers.
Beaumont, Louis, du Vaudelay-Rillé.

Poulains et pouliches d'un an.

Réveillé, de Saint-Macaire-du-Bois.
Richard, Louis, de Montilliers.
Goupil, Amand, du Vaudelay-Rillé.
Maurin, de Saint-Macaire-du-Bois.
Touret, Paul, de Martigné-Briand.

Poulains et pouliches de 2 ans.

Tijou, Louis, de Somloire.
Ragot, Pierre, des Verchers.
Rouveau, Jean, de Concourson.

Grellepois, Jean, de Doué.
Lemoine, Louis, de Nueil.

Aucun animal de race durham n'a été présenté.

Taureaux reproducteurs de 18 mois à 2 ans.

Richard, Louis, de Montilliers.
Courant, Mathurin, de Louresse.
Courant, Mathurin, de Louresse.
Dubois, Louis, du Vaudelay-Rillé.

Comme pour les taureaux, aucun produit de vaches laitières durham n'a été présenté, mais le jury a décerné quatre primes aux :

Vaches laitières de toutes races de 3 ans et au-dessous.

M^{lle} Jeanne de la Selle, des Verchers.
Jeaudouin, René, de St-Georges-Châtelais.
Hacault, René, de St-Georges-Châtelais.
Richard, Louis, de Montilliers.

Genisses de toutes races, âgées de 18 mois au moins et n'ayant pas eu de veau.

Percher, Alexandre, de Saint-Georges-Châtelais.
Guyon, Delphin, de St-Macaire-du-Bois.
Mestreau, François, de St-Macaire-du-Bois.
Panneau, Pierre, du Vaudelay-Rillé.

MACHINES A BATTRE.

Le Comice a également décerné quatre primes aux propriétaires de machines à battre les céréales à l'entreprise dans l'arrondissement de Saumur.

Ces primes se répartissaient ainsi : une pour les machines devant fonctionner dans les cantons de Doué et de Gennes réunis ; une pour celles destinées aux cantons Nord-Est et Nord-Ouest de Saumur, la troisième pour celles qui avaient battu dans les cantons Sud de Saumur et de Montreuil réunis ; et la quatrième pour le canton de Vihiers.

Les conditions étaient que les céréales seraient battues en travers et vannées, avec un rendement de 80 à 100 hectolitres par jour, que les pailles seraient secouées et séparées de la balle ; et tout ce travail avec la concours de douze à quatorze personnes au plus.

Pour les cantons de Doué et de Gennes, la commission n'a pas trouvé de machines fonctionnant et réunissant les conditions désignées ci-dessus.

Pour les cantons de Saumur Nord-Est et Nord-Ouest, M. Rabouin, de Vivry, propriétaire d'une machine système Brouhoit, a obtenu la prime.

Dans les cantons de Saumur Sud et Montreuil-Bellay, l'attention de la commission a été appelée tout particulièrement sur la machine de M. Duguet, constructeur-mécanicien à Montreuil-Bellay, et sur celle de M. Gérard, de Vierzon, qui a déjà obtenu un premier prix au concours régional d'Angers. Les deux ont paru présenter des avantages incontestables, et la commission spéciale n'a pas hésité à demander au Comice de décerner des primes aux deux machines. Celle de M. Gérard, de Vierzon, appartenant à M. Reclus-Audieau, de Montreuil, qui l'a fait fonctionner chez M. Champion, à Saint-Florent, a obtenu la première prime ; celle de M. Duguet a reçu la seconde. Cette dernière a battu chez M. François Lambert, propriétaire à Lernay, commune d'Antoigné.

Pour le canton de Vihiers, les machines qui ont battu dans les diverses fermes ne réunissaient pas les conditions du programme et n'ont pas eu droit à la prime. Les agriculteurs félicitaient la commission du Comice, qui rend de si éminents services au pays en propageant les instruments destinés à soulager dans ses travaux l'espèce humaine et aussi à remplacer les bras, qui font défaut.

Outre la prime qu'ils ont touchée, chacun des lauréats a reçu un exemplaire d'un *Traité de Viticulture de l'Anjou*, et plus particulièrement de l'arrondissement de Saumur, par M. Eugène Borit, du Vaudelay-Rillé (1).

M. Borit est un viticulteur des plus distingués de notre région. Avec une persévérance digne d'éloges, il a créé dans la Champagne de Montreuil, sol ingrat et de 96 plus arides, un magnifique vignoble de 96 hectares. Dirigé par son fondateur, ce vignoble promet les résultats les plus satisfaisants. Ce sont les moyens divers que M. Borit a mis en pratique, les observations multiples qu'il a faites pendant ses années de formation, et enfin les soins qu'il apporte à sa culture, qui l'ont amené à composer le guide indispensable qu'il vient d'écrire et

(1) En vente à Saumur, chez M. Milon, libraire, rue d'Orléans.

que désormais tout propriétaire voudra posséder.

En raison des services qu'il a rendus à la viticulture, et sur la proposition de M. Gigot, le Comice, à la grande majorité des membres présents, a décerné une médaille d'or au viticulteur et à l'auteur du traité de viticulture que nous venons de nommer.

Après le concours, tous les membres du Comice se sont réunis pour recevoir parmi eux de nouveaux postulants. C'est là un témoignage d'intérêt et de sympathie dont peuvent être justement fiers la commission administrative et les membres du bureau.

Mais déjà la ville du Puy-Notre-Dame était en fête. Le conseil municipal n'avait rien épargné pour attirer dans son ancienne cité les populations des alentours, et les réjouissances, mât de cocagne, courses; les pompiers étaient sous les armes et la musique de Doué était accourue pour rehausser par sa présence et par ses accords la fête du concours.

Les pompiers du Puy-Notre-Dame et la musique de Doué se sont rendus aux limites de la commune avec l'administration municipale et le conseil pour recevoir M. le Sous-Préfet de notre arrondissement qui honorait de sa présence la première fête agricole qui se tenait parmi nous depuis son arrivée.

Le soir, un banquet de soixante-dix convives réunissait les lauréats, les autorités du pays et les maires de plusieurs communes des environs. On remarquait, aux côtés de M. du Baut, le digne président du Comice agricole, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. Gigot, conseiller général du canton de Montreuil, M. Peton, conseiller général du canton de Vihiers, M. Guionis fils, conseiller d'arrondissement du canton de Montreuil, M. le général Genest, M. Louvet, M. Berger, ex-député de notre arrondissement, M. le vicomte Ch. de Caqueray, M. Guyard, maire du Puy-Notre-Dame.

Au dessert, M. le Sous-Préfet s'est levé et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« A la fin de cette journée consacrée aux utiles et intéressants travaux de l'agriculture, à son amélioration, laissez-moi vous demander d'unir dans une même pensée la prospérité de la France et la santé du chef de l'Etat.

« Le maréchal de Mac-Mahon a, depuis plus de quarante ans, servi son pays avec le dévouement le plus absolu; c'est un soldat qui, en exposant sa vie, a gagné ses grades à la pointe de son épée. Arrivé à la plus haute dignité militaire, nommé Président de la République, il ne peut être soupçonné d'aucune ambition personnelle. N'est-ce pas la garantie la plus sûre de la loyauté qu'il apporte dans tous ses actes et de son ardent désir de gouverner suivant l'intérêt réel et vrai du pays.

« Les habitants si laborieux et si intelligents du Saumurois le comprennent, et je crois pouvoir, au nom de la grande majorité d'entre eux, porter la santé de celui qui veut garantir à la France l'ordre et la prospérité à l'intérieur, la paix à l'extérieur.

« Au maréchal de Mac-Mahon ! »

Après ces paroles qui ont trouvé de l'écho dans tous les cœurs et qui ont été chaleureusement accueillies, M. du Baut, président du Comice, a prononcé le discours suivant sur l'agriculture :

« Messieurs,

« Une agriculture riche, progressive, est la base fondamentale de la prospérité d'un pays, et la condition indispensable au bien-être de toutes les classes de la population.

« Les progrès de cette science intéressent donc à un très-haut degré les hommes sérieux qui comprennent l'importance du rôle qui lui incombe dans notre organisation sociale.

« C'est elle qui fournit du travail à vingt-quatre millions de travailleurs, et tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie de la population entière de la France.

« C'est encore elle qui fournit les matières premières indispensables aux industries secondaires, et laisse à l'exportation des quantités importantes de denrées, qui font la fortune de notre commerce.

« Déjà, depuis une période d'environ quarante ans, de nombreuses améliorations ont été introduites, la valeur du sol a pris un grand développement comme capital et comme produit; nous pouvons dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que

notre pays s'est transformé par les progrès de son industrie agricole; là où régnait autrefois dans les campagnes la gêne et souvent la pauvreté, nous voyons l'aisance et souvent même la richesse relative.

« Espérons, messieurs, que le progrès, loin de se ralentir, continuera dans l'avenir, et qu'au moyen du matériel dont nous nous efforçons toujours de répandre l'usage, on pourra épargner à l'humanité les travaux les plus pénibles de la culture, et suppléer au petit nombre de travailleurs que nous avons pour réaliser de nouvelles améliorations.

« Dans cet espoir, je vous propose un toast à la prospérité de notre industrie agricole. »

Les sentiments que renferment ces quelques réflexions ne pouvaient, en une semblable réunion, trouver des cœurs indifférents; aussi une triple salve d'applaudissements a-t-elle couvert la voix de M. du Baut.

M. Berger, que tant de liens de sympathie et de reconnaissance attachent à notre arrondissement, a porté un toast à M. du Baut; tous les convives ont répondu à sa proposition. Puis M. Gigot, conseiller général du canton, s'est levé, et à son tour a levé son verre à la prospérité de la ville du Puy-Notre-Dame et à son maire, dévoué et intelligent, M. Guyard.

Après ce banquet, l'un des plus nombreux qu'on ait vu depuis plus de quinze ans, et où l'union et la concorde n'ont cessé de régner, chacun s'est porté vers le lieu où devait être tiré un brillant feu d'artifice, voté par le conseil municipal. Les étrangers, qui sont restés longtemps encore dans l'ancienne cité des comtes du Poitou, ont emporté de cette bonne journée un souvenir précieux qui ne s'effacera pas.

Samedi soir, vers trois heures, le feu s'est déclaré au Pont-Foucharde, commune de Bagneux, dans un hangar appartenant à M. Gouzé et occupé par M. Chevallier fils. 5,000 kil. de foin et la charpente ont été entièrement consumés.

Heureusement que le vent poussait la flamme sur la route, sans cela le feu eût pu gagner un autre magasin de fourrages dans la même cour et prendre des proportions plus considérables.

Les secours sont arrivés de tous côtés. Deux pompes de la ville ont été conduites par des hommes de bonne volonté, car la société de sauvetage est morte, et une compagnie de pompiers en voie de formation, paraît-il, n'est pas encore organisée.

Le troisième escadron de l'Ecole se portait également au secours, mais il n'a pas eu besoin d'aller jusqu'au bâtiment incendié.

Le tout était assuré. On ignore la cause de ce sinistre.

Hier a eu lieu, à la Visitation, avec tout le cérémonial accoutumé, l'installation de M. l'abbé Gaultier, nommé curé de cette paroisse.

Par décision de M^r l'Evêque :

M. l'abbé Ramondou, vicaire à Moranès, a été nommé curé de Villebernier, en remplacement de M. Gaultier, nommé curé de la Visitation, à Saumur.

M. l'abbé Tremblay a été nommé vicaire à Montreuil-Bellay.

M. l'abbé Albert, vicaire au May, a été nommé vicaire à Martigné-Briand.

M. l'abbé Morin, professeur à l'institution Saint-Louis de Saumur, a été nommé vicaire à Chanzeaux.

Nous sommes heureux, dit l'Etoile, d'Angers, d'annoncer les succès des élèves des maisons ecclésiastiques du diocèse. Cinquante-sept d'entre eux ont été reçus aux examens du baccalauréat ès-lettres.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Nous apprenons le mariage de M. Emile Menière, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'Honneur, petit-fils de M. Becquerel, membre de l'Académie des sciences et professeur du Muséum d'histoire naturelle, avec M^{lle} Claudie Nérin, fille du baron Nérin, général de brigade, qui compte des parents et de nombreux amis dans notre département.

« La bénédiction nuptiale a été donnée aux nouveaux époux, jeudi dernier, à l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou.

« Le docteur Menière est une des figures les plus connues et les plus sympathiques du monde parisien. Nous joignons nos souhaits et nos félicitations à ceux de ses nombreux amis. »

On sait que M. Nérin, ancien lieutenant-colonel à l'Ecole de cavalerie, compte également des parents et de nombreux amis dans le Saumurois.

Le Maréchal à Poitiers. — On fait en ce moment de grands préparatifs en vue de la visite dont M. le maréchal de Mac-Mahon doit honorer la ville de Poitiers, le 12 courant.

La réception officielle se fera à 3 heures au Palais-de-Justice dans la magnifique salle des Gardes. C'est là que seront présentés au chef de l'Etat les fonctionnaires et les députations qui seront venus pour le saluer.

Le soir, il y aura également, dit-on, réception dans les salons de la Préfecture.

La ville sera pavée et illuminée. On parle surtout de l'aspect féérique que devra présenter la rue de la Préfecture et la place d'Armes. Il est question aussi de deux feux d'artifice.

Poitiers. — Le Cirque américain est parti de Poitiers dans la nuit de vendredi à samedi, à deux heures, pour Châtelleraut, où il a donné deux représentations, une samedi et l'autre hier soir. L'établissement de M. Myers a obtenu à Poitiers un succès qui, pendant les trois jours qu'il est resté dans cette ville, est allé toujours croissant.

Un bien malheureux accident a marqué son avant-dernière promenade dans les rues de Poitiers. Au moment où la cavalcade arrivait en face la rue du Petit-Bonneveau, une bonne, qui portait un enfant dans ses bras, est accourue pour voir le spectacle, mais à un moment, et on ne sait pour quelle cause, l'enfant lui échappa et vint se briser la tête sur le pavé.

Le pauvre petit être, relevé dans un état affreux, succombait le soir même, à onze heures.

Le bataillon du 404^e de ligne, qui doit tenir garnison d'une manière définitive à La Flèche, quittera le gouvernement militaire de Paris le 13 septembre prochain pour se rendre dans cette ville. A la même époque, un bataillon du 102^e de ligne ira tenir garnison à Domfront, et un du 103^e à Nogent-le-Rotrou. Le 28 septembre, l'état-major et un bataillon du 404^e de ligne quitteront Paris pour se rendre à Laval, et, à cette même date, le 4^e bataillon et le dépôt du 102^e quitteront Laval pour s'installer définitivement à Mayenne.

TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR.

Audiences de vacation en 1877.

Première audience le 15 septembre.

Deuxième audience le 29 septembre.

Troisième audience le 13 octobre.

Quatrième audience le 27 octobre.

Audience de rentrée le 3 novembre.

Saumur, le 30 août 1877.

Le greffier, BAUDRY.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

AVIS.

Le tribunal de commerce de Saumur tiendra ses audiences de vacation les : 14, 28 septembre, 12 et 26 octobre 1877, à midi.

Publications de mariage.

Désiré Chevalier, charpentier, de la Chapelle-sur-Loire, et Louise Lecoq, couturière, de Saumur.

Henri Cayon, sabotier, de Longué, et Désirée Cayon, sans profession, même ville.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalesscière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies; constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat N° 89,211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable Revalesscière Du Barry, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années. Je jouis, dans ma 93^e année, du bien-être d'une santé parfaite.

J'ai l'honneur, etc.

LEROY curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes),

juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfait Revalesscière, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

MEYFRRET, curé.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalesscière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalesscière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{rs} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 20 — —	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	7 — 39 — —
6 — 15 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

GOURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} SEPTEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			70 80	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			717 50	Canal de Suez			692 50
4 1/2 %			102 45	Soc. gén. de Crédit industriel et			632 50	Crédit Mobilier esp.			330
5 %			105 80	comm. 125 fr. p.			145	Société autrichienne.			567 50
Obligations du Trésor, t. payé.			485	Crédit Mobilier			306 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			493	Crédit foncier d'Autriche			136 25	Orléans			330
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			493	Charentes, 500 fr. t. p.			622 50	Paris-Lyon-Méditerranée.			326 50
1865, 4 %			510	Est			1013 75	Est			325
1869, 3 %			385	Midi			753	Nord			320 50
1871, 3 %			370	Nord			1247 50	Ouest			325
1875, 4 %			492 50	Orléans			1062 50	Midi			310
1876, 4 %			480 50	Ouest			687 50	Charentes			135
Banque de France			3100	Vendée, 500 fr. t. p.			1220	Vendée			542 50
Comptoir d'escompte			665	Compagnie parisienne du Gaz.			510	Canal de Suez			
Crédit agricole, 300 f. p.			390	C. gén. Transatlantique							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			360								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 5 juin 1877).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-post. (s'arrête à Angers).
 9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
 1 — 36 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 10 — — — — — (s'arrête à Angers).
 7 — 15 — — — — — express-omnibus.
 10 — 37 — — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
 9 — 21 — — — — — omnibus.
 11 — 40 — — — — — express-omnibus.
 12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
 13 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
 10 — 28 — — — — — express-post.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 46.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PERDOUX, EUGÈNE.

Les créanciers de la faillite du sieur Perdox, Eugène, marchand de rouennerie et mercerie à Saint-Lambert-des-Levés, sont invités à se présenter, le vendredi 7 septembre 1877, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur des propositions de concordat.

Le greffier,
L. BONNEAU.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878,

PORTION DE MAISON

AVEC MAGASIN ET SALON,

Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT

Rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

BACCALURÉATS

L'INSTITUTION CHEVALLIER

Rue du Cardinal-Lemoine, 65, Paris,

Qui a fait recevoir cent dix-huit élèves pendant l'année scolaire 1874-75, cent vingt-et-un en 1875-76, compte cent vingt admissions dans l'année scolaire 1876-77, ce sont :

Sciences. — MM. Belhomme, Bernard, Bourgerie, Brot, Collombier, Coutelet, Delattre, Drapier, Evrat, Gendron, Govas, Guepratte, Guilbert, Guillemot, Guillermain, Heid, Jean-son, Labenski, Lambert, Lévy, Lheureux, Lorin, Lucot, Manceau, Meunier, Morin (Charles), Morin (Eugène), Morio, Neuville, Nivert, Parson, Péchin, Porquet, Raldrin, Ruelle, Sellier, Spitzer, Tourneux, Tremblay, Truelle, Valissant.

Lettres — Scindé, 1^{re} partie : MM. Abavent, Bachelet, Berthe, Bonzè-Bourgeois, Collas, Delvallée, Drevon, Ducaroy, Fèvre, Frécourt, Guérin, Havard, Le Pesqueur, Marçais, Millot, Noblesse, Paoli, Perdrix, Pinto, Robin, Royer, de Sainte-Croix, Seignobos, Soulier, Tonzery, Zay.

Scindé. — 2^e partie : MM. Bachelet, Bétournèz, Boucher, Camuset, Chameroi, Chastus, Collen, Dagonet, Dufour, Favrel, Fleury, Guicestre, Huet, Lalé, de Lespinay, Lormand, Patley, Pinto, Radanne, Salome, Scheurer, Tonzery, Trombert, Vilcoq.

Complet. — MM. Aldebert, Andrieux, Asselin, Billard, Canat, Cantacuzène, Cartier, Cavé, Chouillet, David, Décori, Deloncle, Denoist, Derecq, Dreux, Issaurat, Maendl, Maloysel, Marimier, Marjal, Meunier, Migault, Paraskiw, Siffait de Moncourt, Tétard, de Venzel.

Au 1^{er} octobre, ouverture des cours préparatoires aux divers Baccalauréats pour les sessions d'avril, de juillet-août, et des cours élémentaires.

Cours élémentaires pour les jeunes gens arriérés dans leurs études ou trop âgés pour suivre l'ordre traditionnel des classes, les mettant en mesure de suivre le plus rapidement possible les cours préparatoires aux divers Baccalauréats.

Session de novembre. — Cours pendant les vacances pour la session de novembre.

ÉCOLES DU GOUVERNEMENT. — Cours spéciaux pour les Ecoles Centrale, des Mines, Forestière et de Saint-Cyr, commençant le 8 octobre.

Volontariat. — L'institution donne à ses élèves, sans augmentation du prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du Volontariat.

Demandez le prospectus et le tableau des cours. (470)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

La collection cartonnée de la MODE ILLUSTRÉE, depuis 1860 jusqu'à 1871.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN BON CHIEN COUCHANT, âgé de dix-huit mois, bien dressé pour la chasse sur l'eau et sur terre. S'adresser à M. HUBERT, garde particulier à Milly. (458)

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Laffecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusive-ment végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le **Rob Boyveau-Laffecteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iodure quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Boyveau-Laffecteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

CHEMISERIE PARISIENNE

A. MURAY

SAUMUR,

Demande deux mécaniciennes et des ouvrières.

UN VALET DE CHAMBRE, connaissant également les soins des chevaux et pouvant être cocher, demande un emploi. — Bons certificats. S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-bienorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des Écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

FABRIQUE DE PIANOS

Magasin de Musique et d'Instruments.

VENTE ET LOCATION

MAISON FISCHER

Fondée en 1846,

Place de la Bilange, à Saumur.

PIANOS ET ORGUES des principales maisons de Paris, telles que : Pleyel, Erard, H. Hertz, Philippe-Henri Hertz neveu, Elcké, Alexandre Debain, etc., etc., aux meilleures conditions et avec toutes facilités de paiement.

Instruments en bois et en cuivre, Partitions et Musique de choix, etc., aux mêmes conditions qu'à Paris.

Abonnements de musique : 12, 15, 20 et 30 fr. par an. Abonnement d'accords (six accords par an) : 12 fr.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (485)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

AMER PICON
 Tonique et Hygiénique
 Supérieur à tous Bitters connus
 1^{re} médailles à toutes les Expositions
 OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
 Entrepôt gén^l p^r la France et l'Exportⁿ
 BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

BENZINE COLLAS

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations
EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE
 COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE
C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.
 Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

Saumur, imprimerie de P. GODET.